

Les canaux, tant de la Voie maritime que du ministère des Transports, sont énumérés au tableau 7 (emplacement, longueur et écluses). De plus, le ministère fédéral des Travaux publics administre l'écluse St. Andrew's (longueur, largeur et tirant d'eau: 215, 45 et 17 pieds), à Selkirk (Man.) sur la rivière Rouge, et l'écluse de Poupore (P.Q.). Quelques petites écluses relèvent des autorités provinciales.

En 1961, 57,222,696 tonnes de fret et 25,980 bateaux ont emprunté les canaux, au regard de 59,946,883 tonnes et de 29,629 bateaux en 1960. En plus des bateaux de fret et de passagers, des milliers de bateaux de plaisance ont passé par les canaux. Les navires éclusés à Sault-Sainte-Marie en 1961 ont transporté 153,154 passagers, comparativement à 173,715 en 1960.

### 7.—Longueur des chenaux et dimensions des écluses relevant de la Voie maritime du Saint-Laurent et du ministère des Transports

Nom	Situation	Longueur du chenal	Écluses			
			Nom- bre	Dimensions minimums		
				Lon- gueur	Lar- geur	Profon- deur
		milles		pieds	pieds	pieds
<b>Canaux de la Voie maritime<sup>1</sup></b>						
<b>Route principale</b>						
Rive sud.....	Montréal à Caughnawaga.....	20	2	766	80	30
Beauharnois.....	Melocheville au lac Saint-François.....	15	2	766	80	30
Iroquois.....	Iroquois Point.....	1	1	766	80	30
Welland.....	Port Weller (lac Ontario) à Port Colborne (lac Érié).....	27.60	8	859	80	30
<b>Sans péage</b>						
Lachine.....	Montréal à Lachine.....	8.74	5	270	45	14
Cornwall (non par le canal).....	Cornwall à l'embouchure.....	3.50	4	270	43.67	14
Sault-Sainte-Marie.....	Rapides de St. Mary's (Sault-Sainte-Marie).....	1.38	1	900	60	18.25
<b>Canaux du ministère des Transports</b>						
<b>Région de l'Atlantique</b>						
Canso.....	Chaussée de Canso (N.-É.).....	0.70	1	820	80	28
Saint-Pierre.....	Baie Saint-Pierre aux lacs Bras-d'Or, Cap-Breton (N.-É.).....	0.50	1	300	47.4	17
Richelieu.....	Saint-Ours (P.Q.).....	0.12	1	339	45	12
Saint-Ours.....	Chambly à Saint-Jean (P.Q.).....	11.78	9	120.5	23.25	6.5
<b>Rivières Outaouais et Rideau</b>						
Sainte-Anne.....	Confluent du Saint-Laurent et de la rivière Outaouais.....	0.12	1	200	45	9
Carillon.....	Rapides de Carillon, rivière Outaouais.....	0.50	2	200	45	9
Rideau.....	Ottawa à Kingston.....	123.53	47	134	33	5.5
	Lac Rideau à Perth (embranchement de Tay).....	6.82	2	134	33	5.5
<b>Lac Ontario à la baie Georgienne</b>						
Trent.....	Trenton à l'écluse de Peterborough, Peterborough.....	88.74	18	175	33	8 <sup>2</sup>
	Écluse de Peterborough à Swift Rapids.....	135.71	24	134	33	6
	Swift Rapids à Big Chute.....	8.00	—	—	—	4
	Big Chute à Port Severn.....	8.11	1	100	25	6
	Lac à l'Esturgeon à Lindsay (embranchement de Scugog).....	10.00	1	142	33	6
	Lindsay à Port Perry (embranchement de Scugog).....	25.00	—	—	—	4.5
Murray.....	Isthme de Murray, Baie de Quinté.....	7.53	—	—	—	8.5 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> La profondeur minimum des canaux de la Voie maritime est de 27 pieds et leur largeur minimum, de 200 pieds. Le canal Wiley-Dondero et deux écluses près de Massena (N.Y.) sont en territoire américain; leurs dimensions sont à peu près les mêmes que l'équipement canadien.

<sup>2</sup> Les navires tirant plus de six pieds doivent annoncer leur passage.

<sup>3</sup> Lac Ontario à la côte de 243 pieds.